

Frelon à pattes jaunes, *Vespa velutina*

IMPACT TECHNIQUE-ÉCONOMIQUE DU FRELON DANS LES EXPLOITATIONS APICOLES FRANÇAISES EN 2023

INFORMATIONS

Les informations contenues dans cette fiche constituent une synthèse des réponses d'apiculteurs obtenues par le biais d'une enquête en ligne diffusée en décembre 2024. Réalisée sous forme de questionnaire et diffusée par Résapi, elle portait sur l'impact technico-économique du frelon en 2023.

OBJECTIF

L'objectif de cette fiche est de fournir des références technico-économiques nationales et régionales utiles aux apiculteurs, aux Organismes à Vocation Sanitaires (OVS) et aux décideurs politiques en charge de la mise en place d'une stratégie de lutte nationale contre ce frelon exotique.

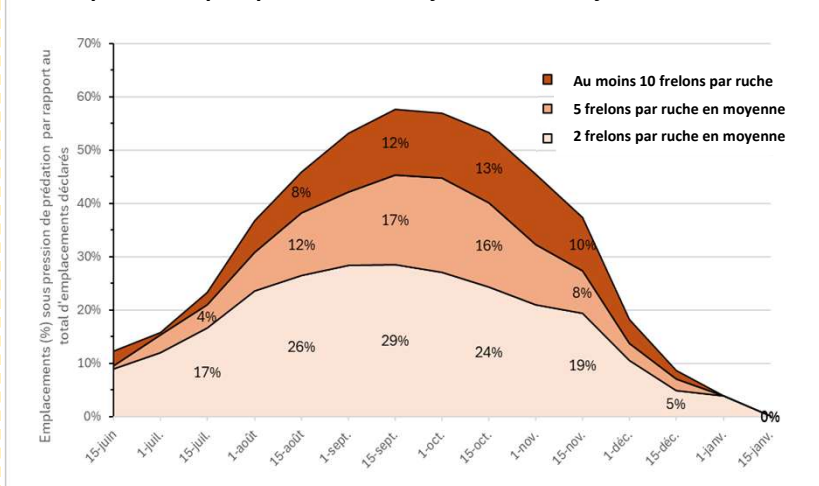
L'ITSAP-Institut de l'abeille et cinq ADA partenaires (ADAPI, ADANA, ADA Pays-de-Loire, ADA Bretagne et ADA Occitanie) ont initié en 2024 une enquête explorant plusieurs aspects de l'impact technico-économique du frelon sur les exploitations apicoles à l'instar des pertes de cheptel et de production, et des modifications de pratiques (piégeage, protection des ruches, nourrissage et déplacements supplémentaires, temps de travail additionnel). Elle vise à évaluer le coût à l'échelle nationale et régionale, et selon le type d'exploitation et le niveau de pression de prédation subi. Cette enquête sera réalisée sur plusieurs années afin d'avoir la meilleure représentativité.

Le nombre de réponses recueillies au cours de cette première année d'enquête, pour l'année 2023, est relativement limité. Par conséquent, certaines régions ne sont pas représentées et certains aspects de l'impact du frelon n'ont pas pu être analysés faute de données suffisantes.

La moitié des emplacements impactés par le frelon en fin d'été

¼ des apiculteurs de plus de 50 colonies* déclarent que leur saison est raccourcie à cause du frelon

Distribution des emplacements selon le niveau de pression de prédation par quinzaine de mi-juin 2023 à mi-janvier 2024



Pour chaque quinzaine de mi-juin à mi-janvier, les apiculteurs ont estimé la pression de prédation sur leurs emplacements selon trois niveaux.

A l'échelle nationale, on peut noter que :

- Du 1^{er} août au 1^{er} novembre, plus de la moitié des emplacements sur lesquels sont placés des ruchers subissent une pression.
- Entre le 1^{er} septembre au 15 novembre, plus de 10 % des emplacements sur lesquels sont placés des ruchers enregistrent un niveau de pression très élevé (au moins 10 frelons par ruche).

Seuls les apiculteurs impactés par le frelon sur leurs emplacements sont considérés : 167 apiculteurs dont 59 provenant de la région Auvergne-Rhône-Alpes, 64 d'Occitanie, 19 de Provence-Alpes-Côte d'Azur et 25 issus des autres régions.

Une perte de 26% du chiffre d'affaires lié à l'impact sur la production de miel

- L'impact du frelon sur la production de miel représente en moyenne une perte de chiffre d'affaires de :
 - 31 % pour les apiculteurs de moins de 50 colonies,
 - 17 % pour ceux de plus de 50 colonies.

Seuls les apiculteurs capables d'estimer leurs pertes sont considérés : 74 apiculteurs dont 29 apiculteurs de plus de 50 colonies.

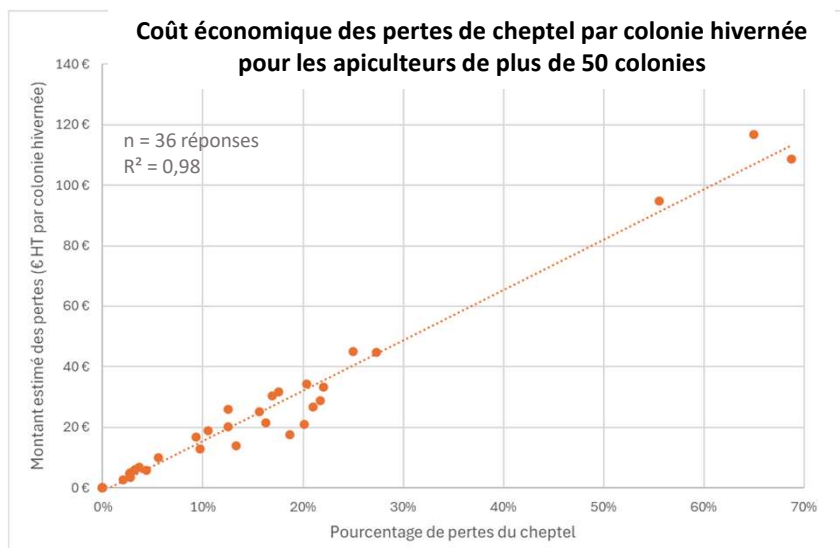
Des pertes de cheptel élevées

Tous apiculteurs confondus :

- 28 % ne subissent aucune perte.
- 33 % ont des pertes entre 1 et 20 %
- 39 % ont des pertes supérieures à 20 %

Seuls les apiculteurs capables d'estimer leurs pertes de cheptel sont considérés (80 apiculteurs dont 36 ont plus de 50 colonies).

Le montant des pertes est estimé avec le coût moyen national d'une colonie de production (180 €) et d'un essaim de l'année (135 €) rapportés aux déclarations de pertes des apiculteurs (Données de l'enquête production 2022 et 2023).



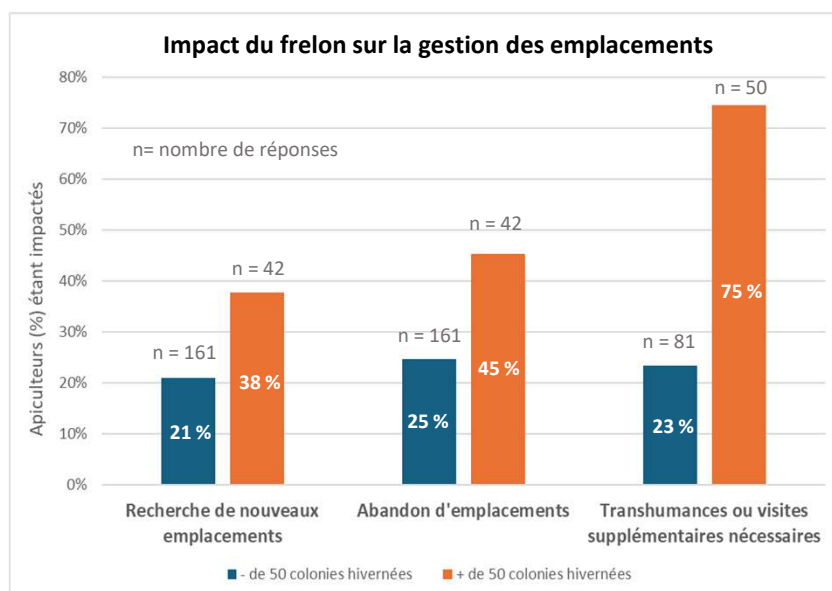
Une gestion des emplacements difficile

La pression de prédation impose de nouvelles interventions et contraintes.

Tous apiculteurs confondus :

- 28 % ont dû rechercher de nouveaux emplacements.
- 34 % ont dû en abandonner.
- 44 % ont effectué des visites ou des transhumances supplémentaires.

Seuls les apiculteurs répondants sont considérés (203 apiculteurs pour la recherche et l'abandon d'emplacements et 131 apiculteurs pour les transhumances et visites).



Les apiculteurs de plus de 50 colonies semblent adopter une stratégie d'évitement pour limiter l'impact du frelon.

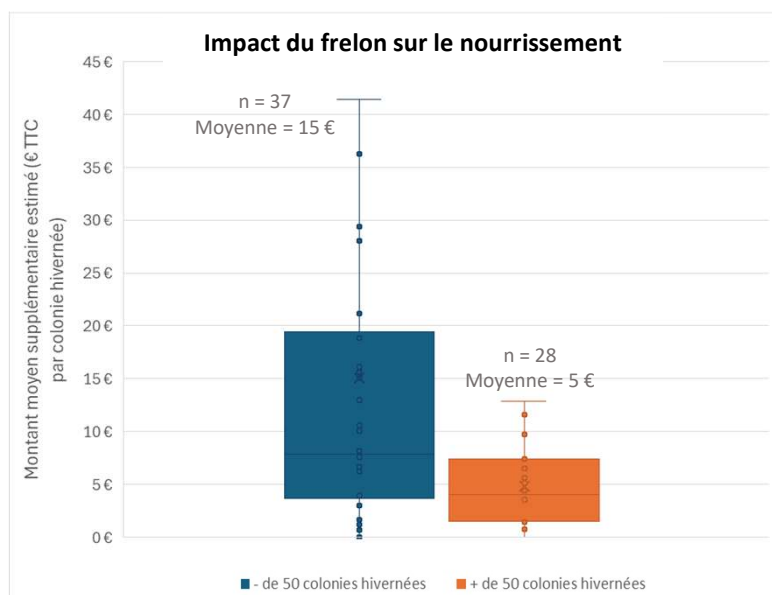
Du nourrissage supplémentaire

La pression de prédation affaiblit les colonies et perturbe l'apport en ressources alimentaires nécessaires pour survivre à l'hiver. Il devient donc parfois nécessaire de nourrir davantage.

Tous apiculteurs confondus :

- Le montant moyen du nourrissage supplémentaire estimé s'élève à 10 € TTC par colonie.

Seuls les apiculteurs capables d'estimer le besoin en nourrissage supplémentaire sont considérés (78 apiculteurs).

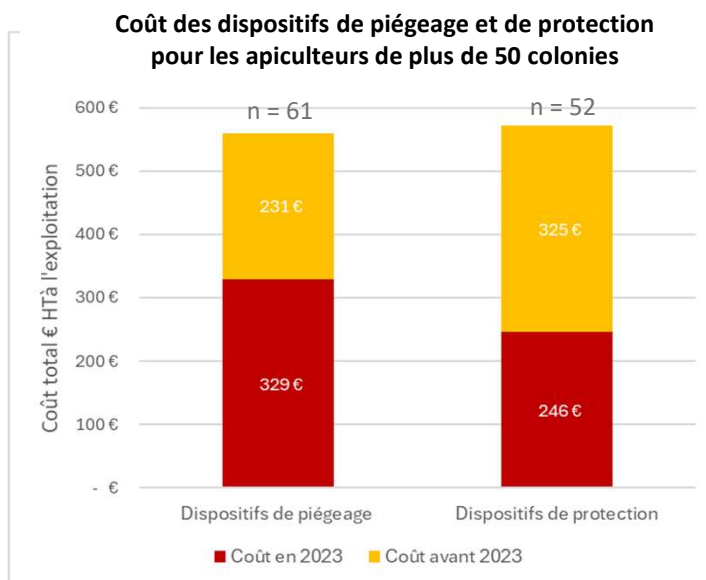


Les apiculteurs de plus de 50 colonies font moins de nourrissage supplémentaire.
Est-ce lié à la stratégie d'évitement ou à des pratiques de nourrissage différentes ?

2023, une année fortement impactée par le frelon

- Pour 89 des 145 apiculteurs (61 %) ayant répondu à l'enquête, **2023 a été l'année la plus difficile pour la gestion du frelon depuis son apparition sur le territoire.** Ceci se confirme lorsque l'on s'intéresse aux montants investis dans les dispositifs de piégeage et de protection des ruchers.

Seuls les apiculteurs capables d'estimer leur investissement en moyens de lutte et de protection des ruchers sont considérés (n sur le graphique).



Les dépenses consacrées à la lutte en 2023 représentent environ 50 % du montant investi depuis le début de la lutte. Ces investissements supplémentaires coïncident aussi avec la mise en place du Plan national de lutte contre le frelon en 2023.

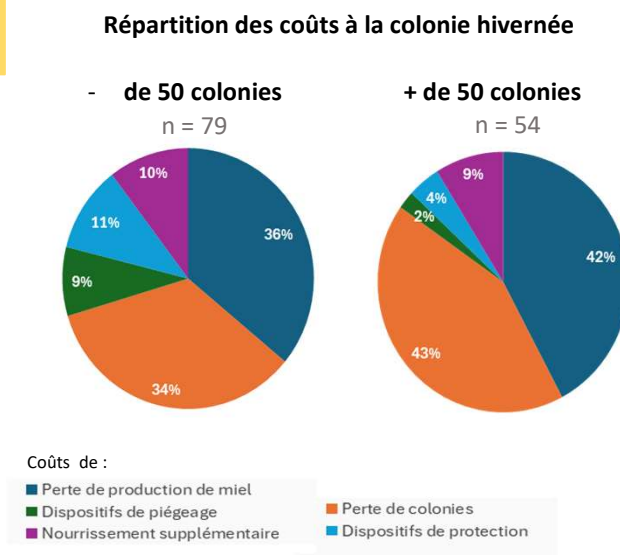
Des coûts majoritairement dus aux pertes de production de miel et de cheptel

L'impact du frelon sur les exploitations apicoles est varié. En comparant les différents coûts qu'il engendre à l'instar du nourrissage, de la perte de production et de colonies, de l'achat de dispositifs de piégeage et de protection, on estime qu'en 2023 :

- les **pertes globales s'élèvent à 60 € HT par colonie, soit une moyenne de 5 068 € HT par exploitation (n = 133).**

Une disparité notable apparaît selon la taille des exploitations. Les pertes pour l'année 2023 s'élèvent à :

- **80 € HT par colonie pour les apiculteurs de moins de 50 colonies,**
- **32 € HT par colonie pour ceux de plus de 50 colonies.**



Les apiculteurs de plus de 50 colonies ont moins des coûts de protection et de piégeage à la colonie hivernée. 85 % des coûts dus au frelon sont liés à la perte de production en 2023 et au renouvellement des colonies perdues.

CE QU'IL FAUT RETENIR POUR LES EXPLOITATIONS DE PLUS DE 50 COLONIES EN 2023

- ❖ **2023 a été l'année où la pression du frelon a été la plus importante sur l'hexagone** avec une pression maximale de septembre à mi-novembre.
- ❖ Le frelon engendre une **diminution moyenne de la production de miel de 17 %** et génère une **perte de cheptel majoritairement comprise entre 1 % et 20 %.**
- ❖ Les **apiculteurs professionnels s'adaptent davantage** (recherche et abandon d'emplacements, transhumances et visites supplémentaires) et **ils ont moins recouru au nourrissage** pour réduire l'impact du frelon sur leurs colonies (en moyenne 5 € supplémentaire par colonie).

AIDER NOUS A CONSOLIDER CES RESULTATS

Les résultats présentés dans cette fiche sont issus de données déclaratives d'apiculteurs que nous tenons sincèrement à remercier pour leur participation à l'enquête 2023. Ils permettent d'observer des tendances qu'il sera nécessaire de consolider par l'acquisition de données supplémentaires. **Cette enquête sera donc réitérée pour l'année 2024** et un maximum de participation est indispensable pour affiner les analyses, améliorer leur représentativité et les réaliser à l'échelle régionale.

Grâce à l'expérience acquise avec l'enquête 2023 et aux commentaires des participants, **le questionnaire 2024 a été amélioré et simplifié** afin de réduire le temps nécessaire pour y répondre.